

AFFAIRE N° 13

DEMANDE d'exonération de la taxe de l'eau formulée par l'assemblée culturelle (mosquée et Medersa) et par le Couvent de Marie-Répatrice

Le Maire donne lecture des lettres.

1°) ASSOCIATION CULTUELLE

Isâm Sourti Sounatte Djamatte

Mosquée et Médersa

- SAINT-DENIS -

Le 12 Août 1958

Monsieur le MAIRE de SAINT-DENIS

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser la présente demande tendant à obtenir de votre haute bienveillance, l'exonération, ou tout au moins une diminution des droits à payer pour la concession d'eau à la MOSQUEE de Saint-Denis.

Je me permets d'attirer votre attention, sur le fait que l'exercice du culte islamique comporte: cinq prières quotidiennes et la grande prière du Vendredi. Chacune de ces prières étant précédée d'ablutions obligatoires, qui entraînent une grande consommation d'eau.

Je vous signale qu'à l'intérieur de la Mosquée, existe un grand bassin qui a déjà été utilisé par votre service de pompes à l'occasion de plusieurs incendies.

Tenant compte de toutes ces considérations, je me permets d'espérer que le Conseil Municipal de Saint-Denis et vous même, voudrez bien examiner ma demande avec bienveillance et je vous en suis par avance reconnaissant.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments respectueux./.

Le Président,
Signé: I.M. ZADVAT.

2°) COUVENT de Marie-Répatrice
St-Denis- 18 bis, rue Montreuil

Monsieur le Maire de Saint-Denis

Monsieur,

Depuis la mi-septembre nous avons l'eau au compteur et nous sommes effrayées de la quantité de m³ déjà enregistrée.

Nous avons un Foyer d'Etudiantes - un Foyer d'employées - l'Oeuvres de la Soupe Populaire installée chez nous; le Dimanche, un Patronage d'enfants pauvres et des oeuvres populaires, lesquelles dépensent beaucoup d'eau.

Nous nous permettons, Monsieur, de faire appel à votre bienveillance pour nous obtenir si possible la dispense de paiement, si non pour le tout, du moins en grande partie.

Je me permets aussi de vous signaler que comme religieuses cloitrées, toute la lessive du couvent est faite par les Religieuses même et de plus, nous prenons la lessive de certaines choses: articles d'église, layettes etc... qui nous aident à gagner notre vie.

Nous vous faisons confiance, Monsieur et nous ne doutons pas de votre appui.

Avec mes remerciements, veuillez agréer, mes religieuses salutations./.

Signé: M. de la Ste-Famille

(Econome)

Le MAIRE. - Je vous propose la détaxe de 10 % prévue au cahier des charges et que nous avons déjà accordée à d'autres organismes. *J. Gavarni*

Adopté à l'unanimité

Vu et soumis à l'approbation
de Monsieur le Préfet
M. Demis, le 15 Décembre 1958
P. le Secrétaire Général
le Chef de Division de

Signé: F.

Approuvé
M. Demis, le 25 Décembre 1958
le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général
Monsieur: P. Bolotte